Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 23 (1878)

Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève et Neuchâtel. St-Gall demande une réunion de délégués au plus tôt; mais cette demande n'a encore réuni que juste l'appui de 4 sections voulu par les statuts, tandis que 2 sections, Genève et Bâle, sont d'avis différent. Il est probable néanmoins que le Comité central se décidera à convoquer prochainement une réunion de délégués.

Section soleuroise.

Cette section, désignée par l'assemblée générale de Lausanne comme siège du futur comité central, vient de constituer ce dernier comme suit :

Président, M. le lieutenant-colonel Vigier.

Vice-Président, M. le major Kottmann.
Rapporteur, M. le major Heutschi.
Caissier, M. le capitaine Niggli.
Secrétaire, M. le lieutenant Stämpfli.

BIBLIOGRAPHIE

Etude expérimentale sur la marche, par V. Legros, capitaine au 43e de ligne. Section II. Instruction sur l'emploi de l'abaque de marche perpétuel d'une colonne de troupe. — Paris, Tanera. 1877, broch in-8, avec une épure.

Dans les études antérieures dont la Revue Militaire suisse a parlé , l'auteur s'était occupé de la marche d'un homme isolé et, appliquant à ses recherches les méthodes générales modernes des sciences expérimentales, il avait en quelque sorte érigé en vraie et nouvelle science

tout ce qui se rapporte à la marche des troupes.

Dans l'étude actuelle il ne s'agit plus de la marche individuelle, mais de celle des colonnes, que depuis quelques années on cherche à rendre à la fois scientifique et mécanique le plus possible. A cet effet on a imaginé, pour compléter les tableaux de marche ou de dislocation habituels, des tracés graphiques imités de ceux des chemins de fer, et en France on a donné à ces tracés le nom d'abaques, nom emprunté à de savants mémoires de MM. les ingénieurs Lalanne et Goulier.

Après avoir décrit, avec plus ou moins de détails, quelques abaques déjà essayés, l'auteur en propose un perfectionné qui paraît en effet aussi simple que cette machinerie peut l'être Nous ne nous hasarderons d'ailleurs pas à en dire davantage, craignant de n'avoir pas suffisamment saisi, par le fait de notre seule ignorance sans doute, les mé-

rites et les beautés de l'abaque de marche perpétuel.

Voici du reste quelques extraits de ladite brochure qui éclaireront le

sujet mieux que nous ne pourrions le faire.

« Une première application de l'abaque a été faite à quelques marches de la 1^{re} division d'infanterie, grâce à la bienveillance éclairée de son chef d'état-major, et de hautes approbations ont sanctionné cette tentative; mais l'emploi des tracés était resté borné à ce qui concerne les attributions de l'état-major, tandis que l'application complète du système implique, ainsi qu'on le verra plus loin, la participation de tous les corps de troupes; dans l'état-major mème, les explications n'ayant été données que verbalement, n'avaient pas été transmises à tous ceux par les mains desquels les abaques avaient passé; certaines difficultés d'ailleurs n'ont été soulevées et résolues qu'au courant des applications, de sorte que, bien que depuis lors les tracés semblent avoir gagné un certain nombre de partisans, la connaissance des ressources qu'ils présentent est loin de s'être également généralisée; nous croyons donc

⁴ Voir Nº 18, de 1876.

être agréable à ceux de nos camarades qu'une exposition incomplète a déjà intéressés, en leur soumettant les considérations que l'expérience

et la réflexion nous ont suggérées ...

» Il est aujourd'hui universellement admis qu'une colonne d'une profondeur considérable doit, au point de vue spécial de la facilité de la marche, et en dehors de son fractionnement en échelons tactiques, être partagée en groupes que nous appellerons unités de marche, dont l'étendue ne doit pas excéder certaines limites, et séparés par des distances suffisantes pour leur permettre de se mouvoir dans une certaine indépendance, sans que les fluctuations naturelles de l'un d'entre eux doivent fatalement se propager à toute l'étendue de la colonne. On obtiendra évidemment la représentation complète de la marche d'une colonne par la construction des tracés relatifs à chacune de ses unités de marche.

» La base essentielle de ces tracés, la seule dont il y ait lieu de tenir compte pour la direction de la marche, est la réprésentation de la marche du premier homme de chaque unité de marche; mais comme ces tracés doivent en outre constituer le premier élément de toute discussion relative aux différentes hypothèses et aux différentes propositions qui peuvent surgir relativement à l'organisation des colonnes, nous considérons comme indispensable la représentation, dans les hypothèses admises, de la marche du dernier homme de chaque unité, l'expérience de chaque jour nous démontrant que les projets en apparence les plus séduisants et en paroles les plus scrupuleusement étudiés tombent devant une épure soigneusement construite dans ces conditions.

» Avec ce mécanisme nous avons employé la composition et l'échelonnement prescrits par l'instruction sur les grandes manœuvres du 10 mai 1876, qui a, provisoirement au moins, un caractère officiel, mais nous ferons remarquer que les propriétés que nous étudions s'appliquent à peu près sans modifications à tout autre mécanisme comme à toute autre composition de colonne, pourvu que l'on admette, ainsi que le prescrivent les règlements, que les formations une fois arrêtées pour une colonne déterminée, s'appliqueront toutes les fois que les mèmes circons-

tances de marche se reproduiront.

» Nous supposons l'épure établie pour des conditions de marche et de viabilité des routes comportant une vitesse moyenne de 4 kilomètres par heure de marche effective, avec un allongement d'un tiers pour l'infanterie et les convois et d'un quart pour l'artillerie, et nous l'établissons avec soin, sans autre particularité notable que la représentation de la marche du dernier homme de chaque unité de marche, non, comme nous l'avons dit, au point de vue pratique de l'exécution de la marche, mais comme vérification constante de l'exactitude de la construction. Nous représentons complétement le détail théorique de la marche du premier homme de chaque unité de marche en figurant après chaque heure de marche un repos de dix minutes, dit halte horaire. On sait qu'a l'instant du repos, les têtes de colonne de toutes les unités de marche de la colonne s'arrêtent à la fois, tandis que la queue continue à marcher pour regagner les distances perdues par l'allongement, et que la durée de ce repos, la vitesse de marche et la longueur maxima à attribuer à une même unité de marche sont reliées entre elles par cette considération que le dernier homme du groupe, en continuant à marcher pendant la première moitié de la halte à l'allure qu'avait précédemment la colonne tout entière, doit pouvoir regagner la distance présumée perdue et jouir encore d'un repos minimum de cinq minutes. Nous avons jugé oiseux de compliquer le tracé en insistant sur le détail des deux temps qui se produisent à chaque temps d'arrêt dans le mouvement du dernier homme de chaque unité de marche : continuation,

suivant une loi inconnue et probablement assez complexe, du mouvement de progression de cet individu pour serrer à sa distance et repos définitif, ainsi que cela serait exprimé par exemple par le tracé ABKC. Ce mouvement n'a jamais été étudié, et nous pourrions nous imposer, en le figurant contrairement à la réalité, une peine plus qu'inutile; nous ferons toutefois remarquer que, dans des simplifications de cette nature, il ne suffit pas de tenir compte de l'équivalence graphique des tracés, il faut encore ne pas perdre de vue l'hypothèse logistique qu'ils sont destinés à exprimer. Ainsi, un critique auquel nous avons déjà fait allusion, en substituant à l'aproximation représentée par le contour ABC, auquel nous nous bornons, une approximation AKC, supprime le point B correspondant à l'allongement maximun de l'unité de marche, point sur la détermination précise duquel repose toute l'économie du mécanisme considéré.

- » Une autre particularité que les personnes ayant déjà manié les tracés publiés jusqu'ici rencontreront dans le nôtre, c'est que nous l'avons commencé par le bas de la page au lieu de le commencer par le haut; nous n'avions fait tout d'abord que céder à une sorte de penchant qui porte à faire usage de préférence de l'angle ordinairement affecté aux coordonnées positives, mais nous avons aussitôt constaté dans cette disposition un avantage pratique beaucoup moins discutable : c'est que, de cette manière, l'officier qui, dans le courant de la marche, consulte l'abaque, se trouve naturellement orienté relativement à la route et relativement à la colonne, tandis que, dans la disposition contraire, il est obligé de le tenir à l'envers ou de tourner le dos à la direction de la marche. Ce serait assurément faire injure aux officiers d'élite auxquels nous confions le fonctionnement du système, que supposer qu'ils puissent éprouver le moindre embarras à effectuer mentalement une aussi simple opération, mais comme nous pourrons bien avoir à soumettre à d'autres épreuves leurs facultés de gymnastique intellectuelle, nous croyons fort superflu de leur en infliger une toute gratuite, que rien ne justifierait à part une tradition qui n'a pas encore eu le temps de se constituer.
- » L'heure du repos devant être la même pour toutes les unités de marche de la colonne (ce que n'exprime pas l'épure annexée à la Conférence sur la marche d'un corps d'armée rectifiée d'ailleurs dans la tactique de marche), certaines fractions pourront avoir à faire leur première halte horaire quelques instants après leur entrée dans la colonne; nous ne voyons pas, en effet, d'autre moyen d'éviter des désordres graves, dans le voisinage des fractions autorisées à venir s'intercaler par des routes transversales dans le corps d'une colonne dont le régime de marche est déjà établi, que de les astreindre, dès le premier instant, à la loi uniforme du mouvement commun; nous supposerons donc que les divers corps de troupes auront eu le loisir d'observer individuellement, dans le trajet qu'ils ont à parcourir pour venir de leurs cantonnements, les prescriptions relatives aux premiers moments de la marche.
- » L'heure du repos horaire étant réglée sur la marche de l'une des unités de marche de la colonne, la logique indiquerait d'attribuer ce ròle à la première unité de marche du gros de la colonne, mais la contexture des ordres et la forme des tracès conduisent presque inévitablement à l'assigner à des groupes bien moins importants de l'avant-garde, dont le mouvement est beaucoup plus aléatoire. Nous avons toutefois considéré les grandes distances qui séparent les échelons principaux de la colonne comme suffisamment élastiques pour permettre de n'introduire dans les prescriptions qui concernent ces grandes subdivisions,

aucune fraction portant le caractère d'une recherche puérile de précision chronométrique; nous verrons d'ailleurs combien il est facile de modifier ces distances quand les exigences de la marche le comporteront.

» Ensin nous dirons encore que nous avons établi notre itinéraire à l'échelle du 4/100000 Si nous n'avions en perspective d'avoir à opérer que sur des territoires compris dans le cadre de la carte d'état-major, et si l'on pouvait compter être toujours abondamment pourvu, au moment du besoin, des seuilles de cette carte, il serait peut-être avantageux d'en adopter l'échelle pour les abaques; mais il faut espérer que le fléau de la guerre ne se déchaînera plus, une autre fois, sur le sol de notre patrie; en France même, d'ailleurs, on serait encore le plus souvent réduit, dans les corps de troupes, à opérer sur des cartes d'une échelle fort différente; nous croyons donc d'une utilité plus générale d'adopter l'échelle de 4/100000, qui facilite les réductions et les subdivisions, et qui donne des tableaux un peu moins étendus et partant plus maniables, tout en conservant à tous les détails une clarté suffisante pour l'exécution. Il sera toujours loisible d'ailleurs de doubler l'échelle de l'abaque d'une échelle de réduction permettant d'effectuer à vue toutes les conversions ».

Aide-mémoire du partisan franc-tireur, par Paul de Jouvencel, ancien commandant de corps franc, et colonel d'infanterie auxiliaire. Paris, Dumaine, 1877. 1 vol. petit in-12 de 275 pages avec croquis dans le texte.

C'est presque exclusivement en prévision d'une nouvelle invasion de la France par l'Allemagne qu'a été écrit cet ouvrage qui renferme nombre de passages fort instructifs et pratiques. Sans partager complètement les idées de l'auteur sur l'utilité et l'emploi des francs-tireurs, nous pensons cependant que les Suisses peuvent trouver dans le livre de M. de Jouvencel des recommandations d'un grand intérêt et dont beaucoup de nos officiers tireraient certainement bon profit. L'aidemémoire du partisan est écrit simplement, avec clarté et concision; en certains points il a la précision d'un règlement militaire; on voit à chaque page, pour ainsi dire, que l'auteur parle d'expérience et que ses opinions et ses assertions sont basées sur des faits connus de lui ou auxquels il a pris une part active.

Les chapitres qui nous ont paru les mieux traités dans l'Aide-mémoire du partisan sont : la mesure des distances, la topographie, exposée avec une remarquable lucidité, les moyens d'attaque et de défense des bois, des rivières, des montagnes. Ces différentes parties du livre qui nous occupe méritent d'être lues et peuvent être consultées avec fruit.

Nous ne pouvons que féliciter l'auteur de son travail qui est élaboré avec beaucoup de persévérance et dénote une grande expérience acquise; nous ne pouvons que recommander à nos camarades de l'armée cet ouvrage dans lequel chacun pourra trouver, en temps voulu, des renseignements pratiques d'un haut intérêt.

L'expédition de Kabylie Orientale et du Hodna. (Mars-novembre 1871), Notes et souvenirs d'un médecin militaire, par le Dr A Treille. Paris. Ch. Tanera. 1 vol, in-8° de 194 pages avec une carte.

Pendant que l'Europe et le monde entier suivaient avec anxiété les péripéties de la lutte entre la France et l'Allemagne et ensuite de celle entre la France et Paris insurgé, de brillants faits d'armes exécutés avec un dévouement et une abnégation admirables, mais pourtant restés obscurs, mettaient fin à une des plus formidables insurrections que

l'Algérie ait vue sur son sol depuis sa conquête par l'armée française. C'est de la répression de cette révolte de novembre 1870 en mai 1872 que M. le Dr Treille a fait l'objet d'un volume écrit avec une verve toute particulière et en même temps avec une science digne en tous points du corps dont il faisait partie. L'auteur a divisé son ouvrage en trois chapitres: l'histoire de l'expédition, un exposé sur les maladies observées pendant la marche de la colonne, enfin un aperçu sur le service médical pendant l'expédition.

La première partie est une relation fort intéressante des opérations de la colonne commandée par le général Saussier, opérations dans lesquelles les troupes françaises, outre des fatigues de toute espèce et des plus pénibles, eurent à livrer des combats meurtriers, mais brillants. La seconde partie se rapportant aux maladies observées pendant l'expédition est trop spéciale pour que nous en parlions ici; nous laissons aux

hommes de l'art le soin de la juger.

L'ouvrage de M. le Dr Treille, dans la 3º partie, expose toutes les vicissitudes par lesquelles a passé le corps médical de la colonne expéditionnaire malgré tout le dévouement qu'il mettait à remplir ses fonctions si nobles mais aussi si pénibles. Il démontre toute la défectuosité du système français rendant surtout le service sanitaire dépendant de l'Intendance comme le service des subsistances. A ce point de vue, on trouve dans l'ouvrage de M. Treille des pages fécondes en enseignements et d'un intérêt très réel.

L'escursione al Kinzig Kulm del battaglione reclute in Altorf. Bellinzona. Carlo Salvioni. 1 brochure in-12 de 19 pages,

Cette brochure, après quelques pages de considérations sur l'instruction de l'infanterie, est la relation de la course d'exercice faite en août

1877 par le bataillon de recrues d'infanterie en caserne à Altorf.

L'objectif de la marche du bataillon de recrues était identique à celui de Souwaroff combattant Masséna en septembre 1799. Il était supposé qu'un corps d'armée suisse, l'ennemi se faufilant dans la vallée de la Reuss, est informé à Altorf que les moyens de transport sur le lac des Quatre-Cantons sont au pouvoir de ce même ennemi qui occupe aussi les défilés de l'Axenberg sur la rive du lac. Le corps d'armée suisse est par là obligé de se frayer passage en gagnant le Kinzig Kulm pour opérer sa jonction avec une autre colonne descendant par Muotta et Schwyz.

Parti d'Altorf le 31 août à 4 heures du matin, le bataillon fit une halte à 11 heures au Kinzig Kulm et arrivait à 2 heures après midi à Muotta qui était choisi comme lieu de cantonnement. Le lendemain, 1er septembre, fut employé à un service d'avant-postes basé sur la supposition qu'un corps d'armée suisse établi sur la Muotta pourrait être attaqué par le Kinzig Kulm, le Pragel et Schwyz. Le 2 septembre le bataillon quitta Muotta à 11 heures et rentrait à 5 heures à Altorf en bel ordre et sans qu'un seul écloppé fut resté en arrière ou suivit la colonne en traînard.

Telle est, en peu de mots, l'analyse de cette brochure, dûe, croyonsnous, à M. le lieut.-colonel Pedevilla, et à laquelle le style imagé de la langue italienne prête une saveur toute particulière; elle renferme quelques pages qui peuvent être lues avec intérêt et plaisir.

Cours d'allemand, notions élémentaires à l'usage des sous-officiers, par A. Neumann, capitaine au 68° de ligne. Paris, Belin, 1877. 1 vol. in-12 de 144 pages.

C'est pour combler une lacune existant dans les publications destinées à l'enseignement à donner aux sous-officiers de l'armée française, que M. Neumann a publié ce cours élémentaire d'allemand. « Cet ouvrage est à la fois pratique et théorique : de petites histoires et des dialogues, arrangés de façon à donner dans un ordre normal les règles grammaticales placées dans la partie théorique correspondante, permettent d'augmenter progressivement les difficultés, de faire apprendre sans de trop grands efforts de mémoire de nombreux mots allemands et de rendre plus aisée aux élèves l'étude de la langue allemande. » (Extrait de la préface).

Le livre de M. Neumann renferme, en outre des nombreux termes militaires, des données sur les monnaies et les mesures allemandes, des thèmes et des dialogues et enfin un résumé succinct de la géographie

de l'Allemagne.

Cet ouvrage nous paraît devoir être lu et consulté avec fruit par les officiers qui, sans vouloir faire de la langue allemande une étude approfondie, désirent cependant en connaître assez pour pouvoir se tirer facilement d'affaire en pays allemand.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A teneur de l'art. 142 de l'organisation militaire, tout le matériel de guerre qui se trouvait en possession des cantons, en vertu des prescriptions fédérales antérieures, doit être inventorié exactement avec la coopération de la Confédération, et tout le matériel qui fera défaut devra être remplacé aux frais des cantons.

Afin d'en arriver à faire le compte définitif et l'inventaire complet du matériel de guerre suisse, d'après les prescriptions de la loi, le Conseil fédéral a adopté dans ce but les règles générales suivantes qui lui ont été proposées par son Département

militaire:

1º D'après l'esprit de l'article sus-mentionné, tous les cantons sans exception sont tenus de mettre à la disposition de la Confédération tout le matériel de guerre qu'ils avaient l'obligation de possèder en conformité des dispositions de la législation fédérale précédente. Cela aura lieu sans considération aucune du fait que l'un ou l'autre canton aurait, en vertu de l'organisation nouvelle, moins de matériel à fournir que sous l'ancien;

2º Le matériel tout entier doit être dans un état conforme aux règlements et à l'ordonnance et, en ce qui concerne la qualité, on n'acceptera que le matériel qui

sera prêt à entrer en campagne;

3º Les cantons de Lucerne, de Schwyz, de Fribourg et de Bâle-Ville sont tenus de remplacer, par des chariots conformes à l'ordonnance, les vieux chars non d'ordonnance qu'ils possèdent et que l'on a tolérés jusqu'à présent, en remplacement des fourgons de bataillons et de batteries et des chars d'approvisionnement.

4º Le matériel manquant et celui qui ne serait pas conforme à l'ordonnance, devra être remplacé pendant le courant de l'année 1878. Toutefois, le Département

militaire est autorisé à prolonger exceptionnellement ce terme.

En outre, le Conseil fédéral a adopté le projet d'ordonnance que lui a soumis son Département militaire, au sujet de l'organisation et de l'exploitation de la régie fédérale des chevaux, en conformité de l'art. 183 de l'organisation militaire.

— Sur les 26,000 recrues de l'année 1858 qui se sont présentées lors du dernier recrutement. 12,670, soit 48 % ont été déclarées aptes au service et incorporées comme suit dans les différentes armes : Infanterie, 8479 hommes, soit 1,059 dans la 1rc division, 991 dans la IIc, 1139 dans la IIIc, 698 dans la IVc, 1090 dans la Vc, 1235 dans la VIc, 1279 dans la VIIc, 988 dans la VIIIc. Cavalerie, 459 hommes, soit : 1rc division 60, IIc 80, IIIc 88, IVc 60, Vc 48, VIc 62, VIIc 53, VIIIc 8. Artillerie, 1942 hommes, soit : Irc division 303, IIc 180, IIIc 246, IVc 218, Vc 331, V1 247, VIIc 282, VIIIc 135. Génie, 833 hommes, soit : Irc division 140, IIc 99, IIIc 97, IVc 73, Vc 114, VIc 113, VIIc 104, VIIIc 93. Troupes sanitaires, 882 hommes, soit : Irc division 128, IIc 98, IIIc 119, IVc 111, Vc 116, VIc 108, VIIc 115, VIIIc 87. Troupes d'administration, 75 hommes, soit : 1rc division 7, IIc 14, IIIc 12, IVc 8, Vc 9, VIc 9 VIIc 7, VIIIc 9. Ces chiffres sont inférieurs à ceux qui ont été inscrits au budget, qui prévoyait un total de 13,500 pour le recrutement de 1876.